

**Procès-verbal
de la 75^e assemblée générale
du vendredi 10 octobre 2025
à Mathod**

Ouverture de la 75^e assemblée générale par la Présidente

A 8 heures 30, Mme Patricia Audétat, présidente, ouvre la 75^e assemblée générale de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, à la Grande Salle de Mathod, et salue la présence des invités :

- M. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (qui rejoint l'assemblée aux environs de 10h30) ;
- M. Stives Morand, préfet du district du Jura Nord-Vaudois ;
- Mme Eliane Piguet, syndique de la commune de Mathod
- Me Jean-Luc Schwaar, directeur général des Affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)
- M. Vincent Duvoisin, directeur des Affaires communales et droits politiques (DACDP), ainsi que ses collègues Joëlle Wernli et Thierry Bornick
- M. Eloy Fellay, directeur de l'Union des communes vaudoises (UCV), par ailleurs ancien secrétaire municipal de la commune d'Avenches
- M. Loïc Hautier, secrétaire général de l'Association de communes vaudoises (ADCV)
- M. Nicolas Gex, vice-président de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM) et secrétaire général de la commune de Marly, Fribourg
- M. Rizwan Khokhar, co-président de l'Association vaudoise des contrôles des habitants (AVDCH)
- Mme Carole Dind, membre du comité de l'Association des secrétaires de conseils communaux et généraux vaudois (ASCCGV)
- M. François Zürcher, représentant du comité de la Conférence suisse des secrétaires municipaux (CSSM) et secrétaire municipal de la commune d'Yverdon-les-Bains,
- Mme Muriel Thalmann, Patrimoine Suisse, notre oratrice du jour
- Ainsi que les représentants des médias.

La Présidente excuse

- l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux (ACVBC)
- l'Association des Responsables des Ressources Humaines des Villes Vaudoises (RRHV)
- l'Association vaudoise des responsables informatiques communaux (AVRIC)
- l'Association genevoise des secrétaires communaux (AGSC)
- M. Pierre-André Dupertuis, ancien président et membre d'honneur de l'AVSM

La convocation de l'assemblée générale ayant été adressée dans les délais statutaires et aucune demande de modification n'ayant été adressée au comité, l'ordre du jour est approuvé.

Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 11 octobre 2024

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 octobre 2024 à Echandens a été adressé aux membres et mis à disposition sur le site internet de l'AVSM. La présidente remercie Mme Chloé Carrara, ancienne membre du comité, pour sa rédaction.

Décision : le procès-verbal de l'assemblée générale du 11 octobre 2024 est approuvé, avec deux abstentions.

Présentation du district du Jura Nord-Vaudois par M. le Préfet Stives Morand

M. le Préfet Stives Morand souhaite la bienvenue aux participantes et participants dans le district du Jura-Nord vaudois, qui est le plus important du canton par sa superficie et son nombre de communes. Créé en 2008, il résulte du regroupement des anciens districts d'Yverdon-les-Bains, de Grandson, d'Orbe et de la Vallée de Joux.

Au 31 décembre 2024, le district réunit 73 communes, sept fractions de communes et 96'651 habitantes et habitants. La taille des communes varie fortement, de 106 à 30'292 habitants, et quarante communes comptent moins de 500 habitants. Deux projets de fusion sont relevés : celui des communes du Chenit, du Lieu et de L'Abbaye, ainsi que celui de Mathod et Suscévaz. La collaboration intercommunale est très développée, avec 24 associations et 17 ententes. Dans le seul domaine scolaire, elle comprend sept associations et deux ententes.

Le district est réparti entre deux arrondissements électoraux. La préfecture comprend deux préfets, un chef de bureau, quatre secrétaires et une apprentie, soit 6,2 équivalents plein temps. En 2024, elle a notamment traité environ 12'000 dossiers de droit pénal et 480 dossiers de droit du bail, effectué 110 contrôles des comptes et réalisé 110 visites de communes, d'associations et d'ententes.

M. le Préfet identifie plusieurs enjeux pour les prochaines années : la marge d'autofinancement des communes, le nombre élevé d'élections complémentaires, les difficultés de recrutement de professionnelles et professionnels qualifiés, ainsi que les tensions qui peuvent affecter la gouvernance locale. Il observe que, dans certains débats, l'invective tend à remplacer le dialogue, le combat le débat et l'émotion l'analyse rationnelle. Il souligne à cet égard l'importance du rôle stabilisateur et professionnel des secrétaires municipaux.

Présentation de la Commune de Mathod par Mme la Syndique Eliane Piguet

Mme la Syndique Eliane Piguet souhaite la bienvenue à l'assemblée et formule le vœu que cette journée favorise des échanges fructueux. En guise de souvenir, chaque participante et participant reçoit un set de couverts en matière recyclée. Mme la Syndique utilise cet objet comme une métaphore de la fonction de secrétaire municipal :

- la cuillère mélange les sujets, y compris ceux qui sont parfois lourds à avaler ;
- la fourchette permet de piquer une situation qui s'endort et devient un instrument de persuasion ;
- le couteau aide à trancher ce qui relève de la commune ou du canton, avec finesse et diplomatie ;
- la boîte rappelle qu'après une journée bien remplie, il faut aussi savoir se ranger.

Mme la Syndique remercie les secrétaires municipaux pour leur rigueur, leur diplomatie et le travail accompli au service des collectivités. Elle invite les personnes présentes à découvrir plus largement la commune au moyen de son site internet.

Rapports du comité

5.1 Rapport de la présidente

Mme Patricia Audétat relève que la consultation relative au projet de révision de la loi sur les communes a constitué l'un des principaux sujets de l'exercice. Elle remercie les membres du groupe de travail, en particulier M. Giancarlo Stella, qui en a assuré la coordination et synthétisé la position de l'AVSM dans un

courrier adressé à la DGAIC en avril 2025. Cette prise de position est disponible sur le site internet de l'association.

La présidente rappelle que le projet contient plusieurs propositions destinées à valoriser la profession, notamment l'introduction d'un taux d'activité minimal et d'une formation obligatoire. Plus de 15 % des collègues exercent actuellement leur fonction à un taux inférieur à 40 %. Si ces propositions ont parfois été perçues par les élus et élues comme une ingérence cantonale, l'AVSM les a largement soutenues, considérant que la réalité et la complexité du travail des greffes ne sont pas toujours suffisamment reconnues.

Durant l'exercice écoulé, le comité s'est réuni à dix reprises. Les trois membres élus en 2024 ont rapidement pris leurs marques et assumé leur part des tâches. Compte tenu des difficultés croissantes à dégager du temps pour les séances, le comité recourt désormais à la visioconférence lorsqu'aucun invité ne doit être reçu en présentiel.

Les travaux du comité ont porté sur ses thèmes habituels : formation, relations avec les services cantonaux, contacts avec les associations sœurs, communication, préparation de l'assemblée générale et soutien aux collègues dans leurs relations avec leurs autorités. La mise en œuvre des mesures issues de l'étude Unisanté s'est ajoutée à ces dossiers.

5.2 Formation

Mme Laurane Waeber, anciennement Morerod, a repris la formation initiale en binôme avec Mme Sarah Ruchet, d'Etoy. La deuxième journée, davantage consacrée à la police des constructions et à l'urbanisme, a été organisée avec le concours de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO). Le comité remercie les personnes intervenantes pour leur disponibilité et le partage de leurs compétences.

Mme Cynthia Thöny présente ensuite le bilan des deux demi-journées de formation organisées les 21 mai et 5 juin 2025 au Cube, à Morges. Elles ont réuni 168 participantes et participants. Le programme a tout d'abord porté sur les compétences pénales de la Municipalité, avec l'intervention de la Direction des affaires communales et droits politiques et de la Gendarmerie vaudoise. Cette séquence a permis de préciser les responsabilités des autorités communales, leurs limites d'intervention et plusieurs aspects pratiques.

Me Jean-Luc Schwaar et M. Vincent Duvoisin ont ensuite présenté les actualités de la DGAIC, notamment la révision de la loi sur les communes, le droit de vote des personnes étrangères au niveau communal et la campagne de promotion des élections communales 2026. Enfin, M. Julien Schiess et Mme Sabine Jacot ont abordé l'intelligence artificielle à la portée de toutes et tous et son utilisation au service des secrétaires municipaux.

Au-delà des contenus, ces rencontres ont permis de renforcer les liens et le réseau entre collègues. Le comité remercie la Municipalité de Morges pour la mise à disposition du Cube, ainsi que l'ensemble des intervenants, organisateurs et participants. Les membres sont invités à transmettre au comité leurs idées et souhaits pour de prochaines formations.

La représentation de l'AVSM auprès de la Fondation romande pour la formation des élus communaux (FR2C) a été reprise par M. Nicolas Ray après la démission de Mme Elisabeth Jordan. Il siège aux côtés de M. Armend Imeri, secrétaire municipal à Moudon, dont l'engagement est salué.

Une nouvelle formation consacrée à la police des constructions a par ailleurs été mise sur pied le 18 juin 2025 à Vevey sous l'impulsion de Mme Rachel Duronio. Les places ont été prises d'assaut en quelques heures et les retours ont été très positifs. Une séance de bilan organisée à la fin du mois d'août a confirmé le maintien d'une formule sur une journée, complétée par une liste de formations plus spécialisées proposées notamment par l'ECA ou la CAMAC. Le comité souhaite organiser une nouvelle session à la fin de l'année

2025 et poursuivre cette offre en 2026. Il recherche à cette fin une salle aisément accessible en transports publics, équipée pour une vingtaine de personnes.

5.3 Relations avec les services cantonaux

La DGAIC, et plus particulièrement la Direction des affaires communales et droits politiques conduite par M. Vincent Duvoisin, demeure l'interlocutrice principale de l'association au niveau cantonal. Deux rencontres ont eu lieu durant l'exercice. Elles ont notamment permis de discuter des propositions à intégrer à la révision de la loi sur les communes afin de valoriser la fonction et d'améliorer la gestion communale. Le comité a aussi pris part à plusieurs groupes de travail en lien avec la nouvelle législature, notamment pour élaborer des guides destinés aux communes et participer à la stratégie de communication.

L'AVSM poursuit sa participation au groupe de travail réunissant l'Administration cantonale des impôts, la Direction des systèmes d'information, la DGAIC et l'AVDCH au sujet de l'harmonisation du registre des habitants et d'autres registres officiels de personnes. Avec l'appui d'une collègue d'Yverdon-les-Bains, elle continue également à contribuer aux travaux menés avec les Archives cantonales en vue d'un référentiel modèle de gouvernance documentaire pour les communes vaudoises. La concrétisation de ce projet est espérée au début de l'année 2026.

L'association est aussi davantage sollicitée dans le domaine de la police des constructions afin de représenter les intérêts des petites communes dépourvues de service technique. Elle participe notamment à la préparation d'une formation sur l'amiante et aux ateliers SIAT de la Direction générale du territoire et du logement, qui visent à préciser les besoins des acteurs impliqués dans les permis de construire et le suivi des travaux.

Dans sa réponse à la consultation sur la loi sur les communes, l'AVSM a salué plusieurs orientations tout en relevant des points encore incomplets, notamment en matière de digitalisation et de cloud étatique, de formation initiale et continue des élues et élus, de droits à l'information des commissions de gestion et des finances et d'articulation avec les lois spéciales.

S'agissant de la fonction de secrétaire municipal, l'association a renouvelé sa proposition de faire évoluer la dénomination, en s'inspirant d'autres cantons : administrateur communal pour les petites communes et chancelier pour les grandes communes. Elle estime qu'un taux minimal de 40 % refléterait mieux la complexité et les exigences actuelles de la fonction et contribuerait à l'attractivité du métier ainsi qu'à la qualité du service public communal.

Enfin, l'AVSM a proposé l'introduction, après le chapitre de la loi consacré à la surveillance de l'État sur les communes, d'une disposition instituant un ombudsman de la légalité chargé de contribuer à la gestion et au règlement des conflits internes entre secrétaires municipaux et membres des municipalités. L'argumentaire et le projet de disposition sont consultables sur le site de l'association.

5.4 Contacts avec les associations sœurs

Le 30 octobre 2024, le comité a rencontré celui de l'AVIATCO à Echallens afin d'échanger sur les collaborations, en particulier dans le domaine de la formation. Le 27 novembre 2024, une rencontre intercantonale organisée à Monthey par les collègues valaisans a permis de comparer les pratiques et de resserrer les liens entre associations.

Le 21 mai 2025, le comité de l'ASCCGV a accueilli l'AVSM à Yverdon-les-Bains. Les discussions ont porté sur les remplacements de longue durée, le soutien aux collègues en difficulté et l'extension du droit de vote communal aux personnes étrangères. Le 20 août 2025, le comité de l'Association cantonale vaudoise des boursiers communaux a été reçu à Puidoux. La mise en œuvre de MCH2 dans les communes a occupé l'essentiel des échanges, tant ses effets humains et organisationnels concernent les bourses, les autres services et les autorités communales.

La présidente a en outre participé à une rencontre des présidentes et présidents d'associations professionnelles communales vaudoises. Ces échanges informels favorisent les synergies et le partage des connaissances. La révision de la loi sur les communes et la cyberadministration, notamment le projet iGovPortal, ont été abordées.

5.5 Communication et soutien aux collègues

Mme Rachel Duronio représente l'AVSM au comité de rédaction du Point CommUNE ! et assure la gestion du site internet de l'association. Le groupe LinkedIn de l'AVSM, auparavant réservé aux membres, a été ouvert au public. Initialement conçu comme une plateforme d'échange, il sert désormais principalement à relayer les projets, activités et événements de l'association.

À la suite de la présentation des résultats de l'étude Unisanté lors de l'assemblée générale 2024, le comité a examiné les mesures susceptibles d'être mises en œuvre. Les travaux portent notamment sur une formation relative à la prévention des risques psychosociaux, la constitution d'un réseau de coaching et un programme d'échanges avec les élues et élus en partenariat avec l'UCV.

Un réseau de mentorat a été constitué. Une liste de secrétaires municipaux disposés à mettre leurs compétences à la disposition de leurs collègues a été transmise aux membres. Le comité les remercie pour leur solidarité. Un article a également été publié dans l'édition d'automne du Point CommUNE ! et les membres sont invités à le faire connaître à leur municipalité.

La présidente remercie enfin la Commune de Method et Mme Ketty Villemin pour l'accueil et l'organisation de la présente assemblée. Elle adresse également ses remerciements à ses collègues du comité pour leur engagement malgré une charge professionnelle importante.

Rapport de la Commission de vérification des comptes

Les comptes de l'exercice 2024-2025 ont été vérifiés le 29 septembre 2025 par Mme Karin Racioppi, pour Essertines-sur-Yverdon, et Mme Céline Leuba, pour Ependes. Les vérificatrices ont disposé de l'ensemble des pièces comptables et justificatifs et ont procédé à des contrôles par sondage. Elles relèvent la qualité du travail de la trésorière et confirment que les comptes sont tenus avec exactitude, conformément aux principes comptables généralement admis, et que l'état de la fortune sociale respecte les règles d'évaluation du bilan.

Les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 6'782.20. Le capital s'élève désormais à CHF 60'085.74, auquel s'ajoute une réserve de CHF 5'000.—. Le total du bilan au 30 juin 2025 est de CHF 66'922.99. La Commission recommande à l'assemblée d'accepter les comptes, d'en donner décharge à la trésorière et au comité et de les remercier pour le travail effectué.

Approbation de la gestion et des comptes

Mme Anne Décaillet, trésorière, présente les comptes de l'exercice 2024-2025. Elle commente les principaux écarts par rapport au budget. Certaines charges du comité ont été adaptées et aucun frais de représentation n'a été comptabilisé. La mise à disposition du Cube pour les journées de formation a été offerte par la Ville de Morges.

Décision : l'assemblée adopte les comptes et la gestion de l'exercice 2024-2025 ainsi que le rapport de la Commission de vérification, puis donne décharge au comité et à la trésorière pour leur mandat. La décision est prise à l'unanimité, moins une abstention.

Fixation de la finance d'entrée et de la cotisation annuelle pour l'exercice 2025/2026

La présidente rappelle que la dernière adaptation remonte à 2014. Au vu de la situation financière de l'association, le comité ne propose pas de changement. La cotisation annuelle demeure fixée à CHF 60.– pour les membres actifs et à CHF 25. – pour les membres retraités. La finance d'entrée reste fixée à CHF 10.–.

Décision : le maintien de la finance d'entrée et des cotisations annuelles est accepté à l'unanimité.

Approbation du budget de l'exercice 2025/2026

Mme Anne Décaillet présente le budget de l'exercice 2025-2026. Celui-ci prévoit des charges de CHF 44'080.– et des produits de CHF 42'600.–, soit un excédent de charges de CHF 1'480.–. Elle précise que le budget tient compte des besoins liés aux formations et au forum, ainsi que de la possibilité que la location du Cube soit facturée, même si la Ville de Morges a jusqu'ici régulièrement offert les locaux.

Une question est posée au sujet de la protection juridique. Il est expliqué qu'aucune ligne correspondante ne figure au nouveau budget, les montants visibles dans les comptes concernant le bouclage de l'exercice. En réponse à une autre question, la trésorière précise que les cotisations sont dues individuellement par chaque membre et non par commune.

Décision : le budget 2025-2026, présentant un excédent de charges de CHF 1'480. –, est adopté à l'unanimité.

Election du comité

Election d'une nouvelle membre

Après deux années d'activité au sein du comité, Mme Rachel Duronio a annoncé sa démission. La présidente la remercie pour son engagement, notamment dans les domaines de la communication, du site internet, du Point CommUNE ! et de la formation en police des constructions.

M. Roland Bersier présente la candidature de Mme Nathalie Angeloz, secrétaire municipale à Begnins. Aucune autre candidature n'est annoncée.

Décision : Mme Nathalie Angeloz est élue au comité par acclamation.

Election de la présidente

Mme Anne Décaillet prend la parole. Elle rappelle que Mme Patricia Audétat est entrée au comité en 2016 et préside l'association depuis 2022. Le comité étant à nouveau au complet, elle propose de la reconduire dans ses fonctions et salue le travail qu'elle accomplit avec cœur, dynamisme et conviction à la tête de l'AVSM.

Décision : Mme Patricia Audétat est réélue à la présidence par acclamation, sous les applaudissements de l'assemblée.

Réélection des 7 autres membres du comité

Les autres membres acceptent de renouveler leur mandat. Sont soumis ensemble à la réélection :

- M. Giancarlo Stella, secrétaire municipal à Morges, membre du comité depuis 2004 ;
- Mme Anne Décaillet, secrétaire municipale à Aigle, membre du comité depuis 2011 ;
- Mme Cynthia Thöny, secrétaire municipale à Payerne, membre du comité depuis 2023 ;
- Mme Michelle Fournier, secrétaire municipale itinérante, membre du comité depuis 2024 ;
- M. Nicolas Ray, secrétaire municipal à Romanel-sur-Lausanne, membre du comité depuis 2024 ;
- Mme Laurane Waeber, secrétaire municipale à Puidoux, membre du comité depuis 2024.

Décision : les membres sortants sont réélus en bloc et par acclamation. Le comité est ainsi confirmé dans sa nouvelle composition.

Election des communes vérificatrices des comptes

L'assemblée procède à la désignation des communes chargées de vérifier les comptes de l'exercice 2025-2026. Les représentantes et représentants désignés exerceront leur mandat conformément aux statuts et présenteront leur rapport lors de la prochaine assemblée générale.

Remise des diplômes pour 25 ans d'activité et mutations

Le comité rend hommage aux collègues ayant accompli vingt-cinq ans d'activité dans une administration communale et procède à la remise des diplômes. Il présente également les principales mutations intervenues depuis la précédente assemblée générale et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres présents à Mathod.

M. Nicolas Ray communique l'état de l'effectif de l'association ainsi que les mouvements enregistrés durant l'exercice. Le comité se réjouit de l'arrivée de nouveaux collègues, au nombre de 5, et remercie les membres qui poursuivent leur engagement au sein de l'AVSM.

Lieux et date de la prochaine Assemblée générale (2 octobre 2026 à La Tour-de-Peilz)

La présidente annonce que la prochaine assemblée générale se tiendra le vendredi 2 octobre 2026 à La Tour-de-Peilz.

En l'absence excusée de M. Pierre-André Dupertuis, son adjoint prend la parole au nom de la Commune de La Tour-de-Peilz. Il invite les membres à découvrir cette ville de près de 13'000 habitants située entre lac et vignobles. Il mentionne notamment son port, son château abritant le Musée suisse du jeu et le Domaine de La Doges, siège de la section vaudoise de Patrimoine suisse.

Il rappelle également quelques personnalités liées à La Tour-de-Peilz : le peintre Gustave Courbet, Mme Gertrude Montet Girard, figure du combat pour le suffrage féminin, le chanteur Patrick Juvet, ainsi que les deux bourgeois d'honneur Claude Nicollier et Claude de Ribaupierre, dit Derib. Il donne rendez-vous aux membres le 2 octobre 2026.

Informations du comité

Le comité profite de l'occasion pour donner des informations au sujet de la formation initiale, organisée généralement en automne et des habituelles ½ journées de formation, organisées chaque printemps au Cube à Morges.

Propositions individuelles et divers

Une représentante de la Commune d'Ecublens interroge le comité sur la situation de l'assurance de protection juridique, notamment à l'approche des élections communales 2026. La présidente rappelle que le contrat a dû être résilié et que des démarches ont été entreprises auprès des associations sœurs. L'AVDCH a elle aussi renoncé à cette couverture et l'Association des boursiers n'a pas manifesté d'intérêt pour une solution commune.

Les offres examinées impliqueraient soit une affiliation obligatoire de l'ensemble des membres, soit des tarifs proches de ceux d'assurances individuelles. Aucune solution satisfaisante n'a donc pu être retenue à ce stade. Le comité poursuit sa réflexion et informera les membres en cas d'évolution.

Allocution de Me Jean-Luc Schwaar, directeur général des Affaires institutionnelles et des communes

Me Jean-Luc Schwaar présente les principales informations de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes. Il indique qu'une formation en ligne destinée aux administrations communales est disponible depuis la rentrée. Elle traite de la planification des opérations électorales, de la gestion du registre civique, du dépôt des listes, de l'utilisation de Votelec, de la production du matériel de vote et de l'affichage politique.

Une formation en ligne consacrée au dépouillement sera disponible dès décembre 2025. Des formations en présentiel seront proposées en juin 2026 selon trois formats : pour les municipalités, pour les conseils généraux et les municipalités, et pour les conseils communaux élus à la proportionnelle et les municipalités. La DGAIC met également à disposition des brochures explicatives pour les conseils communaux, ainsi que du matériel destiné à la préparation du scrutin.

La campagne « Pour ma commune » se déroule en trois actes : susciter des candidatures diversifiées, encourager la participation électorale et former les personnes élues. Des flyers, un site internet, un modèle de présentation de la commune et un calendrier d'actions sont mis à disposition. Pour favoriser la participation, les communes peuvent également utiliser un kit d'atelier « comment voter », une vidéo et des publications pour les réseaux sociaux. Des journées d'accueil des nouvelles élues et nouveaux élus sont prévues de septembre à octobre 2026, puis des soirées d'information et des séminaires thématiques seront organisés.

Me Schwaar revient ensuite sur la consultation relative à la révision de la loi sur les communes. Il relève la forte participation : 122 municipalités, 50 conseils, plusieurs associations faîtières et professionnelles ainsi que des particuliers se sont exprimés. Les retours sont en cours de compilation et de nouveaux groupes de travail seront constitués. La reprise du projet législatif est envisagée à l'issue des processus électoraux communaux et cantonaux, dans la perspective d'un nouveau projet en 2028.

Les résultats des votations du 28 septembre 2025 n'entraînent pas de changement immédiat pour les communes. Me Schwaar rappelle enfin que l'ensemble du matériel et les formations disponibles sont accessibles par les canaux d'information de la DGAIC. Sa présentation complète est mise à disposition sur le site internet de l'AVSM.

Pause : La séance est suspendue. Les travaux reprennent à 10 h 30.

Message de M. le Conseiller d'Etat Frédéric Borloz, Chef du Département de l'enseignement et de la formation

M. Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation, exprime son plaisir d'être accueilli à Mathod, dans une commune engagée dans un processus de fusion. Il rappelle que le Canton dispose d'un collaborateur spécifiquement chargé d'accompagner les communes intéressées par une fusion et de tirer les enseignements des expériences passées.

Il présente ensuite l'ampleur du système vaudois de formation : environ 100'000 élèves dans la scolarité obligatoire, 36'000 dans le postobligatoire et 17'000 dans les hautes écoles universitaires, auxquels

s'ajoutent les autres établissements et les écoles privées. Près de 200'000 personnes sont ainsi engagées dans un parcours de formation dans le canton.

L'intégration des affaires communales à son département renforce les liens entre les politiques publiques. Les bâtiments scolaires relèvent largement des communes, qui sont aussi directement sollicitées par les parents et la population. M. le Conseiller d'Etat recommande aux autorités communales d'entretenir un dialogue étroit avec les directions cantonales de l'enseignement. Des relations régulières et constructives permettent de résoudre de nombreuses difficultés avant qu'elles ne s'aggravent.

Revenant sur l'étude Unisanté, il relève qu'environ un tiers des secrétaires municipaux se trouvent en situation d'épuisement. Il dit comprendre l'origine de ces difficultés, liées à une fonction exigeante, à la complexité croissante des tâches et parfois à des relations tendues avec les autorités. Il invite les communes et les secrétaires municipaux à solliciter la préfecture lorsque son appui peut contribuer à rétablir le dialogue.

M. le Conseiller d'Etat conclut en exprimant sa reconnaissance pour le travail accompli par les secrétariats municipaux. Il souligne leur rôle structurel essentiel dans la continuité, la légalité et le bon fonctionnement des institutions communales.

Mme Muriel Thalmann, Présidente de la section vaudoise de Patrimoine Suisse, sur le thème « La défense du Patrimoine bâti : un engagement pour l'avenir »

Mme Muriel Thalmann, présidente de la section vaudoise de Patrimoine suisse, présente l'histoire, les missions et les enjeux actuels de la protection du patrimoine bâti. Elle rappelle que la faîtière a été fondée en 1905, dans un contexte de développement industriel et touristique rapide et de mobilisation contre la destruction de monuments et l'altération des paysages.

Les missions de Patrimoine suisse associent la sauvegarde du patrimoine bâti et paysager à sa valorisation. Leur cadre juridique repose notamment sur la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage et sur la loi cantonale sur la protection du patrimoine culturel immobilier. Le recensement architectural constitue un outil central pour identifier, documenter et évaluer les objets dignes d'intérêt. L'exemple de Method illustre la manière dont ces données sont accessibles dans le guichet cartographique cantonal.

La conception de la protection du patrimoine a évolué. À l'origine, elle s'attachait surtout à préserver les éléments incarnant l'identité nationale et à lutter contre certaines transformations jugées dommageables. Après une période marquée par une vision très conservatrice, l'approche est devenue plus dynamique à partir des années 1970 : réaffectation des bâtiments, prise en compte de l'architecture du XXe siècle, qualité de vie et intégration de la conservation à l'aménagement du territoire.

Cette évolution apparaît notamment dans l'histoire du Prix Wakker. D'abord centré sur la sauvegarde de la substance historique, il a progressivement élargi son regard à l'aménagement local, à la capacité des villes et villages de penser l'avenir du bâti existant, puis à la réparation et à la transformation qualitative de la ville. Des architectures autrefois décriées, comme les hôtels de la Belle Époque, sont aujourd'hui reconnues comme des témoins précieux de leur période.

Mme Thalmann présente plusieurs situations concrètes : patrimoine rural menacé, interventions inadéquates dans des villages protégés, isolation périphérique d'édifices anciens, conservation ou remplacement des fenêtres d'origine, aménagement de places de stationnement aux abords de châteaux, réaffectation de bâtiments industriels et reconnaissance du patrimoine du XXe siècle, à l'exemple du stade de la Pontaise.

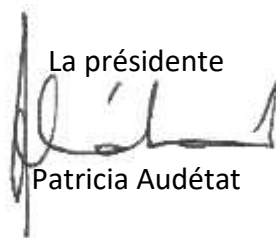
Elle souligne que la conservation ne signifie pas figer les bâtiments, mais rechercher un équilibre entre leurs qualités patrimoniales, leur usage et les besoins contemporains. La transformation de la substance bâtie existante et sa réaffectation participent aussi à une gestion plus économe des ressources. Les communes

jouent à ce titre un rôle déterminant dans la connaissance du patrimoine, l'examen des projets et la sensibilisation des propriétaires.

Conclusions

La présidente clôt officiellement la 75^e assemblée générale de l'AVSM. Elle remercie M. le Conseiller d'Etat Frédéric Borloz, M. le Préfet Stives Morand, Mme la Syndique Eliane Piguet, Me Jean-Luc Schwaar et Mme Muriel Thalmann pour leurs interventions. Elle adresse également ses remerciements à la Commune de Method et, en particulier, à Mme Ketty Villemin pour l'accueil et l'organisation de la journée.

Elle invite les personnes présentes à l'apéritif offert par la Municipalité de Method, avant le repas pris sur place.

La présidente

Patricia Audétat

Prise du PV

Michelle Fournier